



LE THILLAY

Date de convocation :
10 juillet 2020

Date d'affichage :
10 juillet 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DÉLHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **PAGNOU**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**, Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **CABRERA** a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**

Monsieur **LUNAZZI** a donné pouvoir à Madame **TESSON**

Secrétaires de séance : Madame **DOS RAMOS** et Monsieur **PEIRE**

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ TECHNIQUE

RAPPORTEUR : Madame DOS RAMOS

VU les résultats des élections municipales des 15 Mars 2020 et 28 Juin 2020,

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le Décret n° 85-565 du 30 Mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le Décret n° 2011-2010 du 27 Décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le Décret n° 2018-55 du 31 Janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Comité Technique,

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre de membres auprès du Comité Technique (de trois à cinq y compris le Président),

CONSIDERANT que ce nombre est le même, tant pour les représentants de la Collectivité que pour les représentants du personnel,

CONSIDERANT que chaque membre titulaire a un suppléant,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer à 5 le nombre de membres, tant pour les représentants de la Collectivité que pour les représentants du personnel,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **FIXE** à 5 le nombre de membres, tant pour les représentants de la Collectivité que pour les représentants du personnel,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 13-07-2020
et a été publiée le 14-07-2020
Le Maire



Le Maire
Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.